



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES**
Séance du 21 décembre 2023

A 20h30, Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COSTES Michel,

Présents : COSTES Michel, FRAYSSE Julien, BLANC Hélène, DRULHE Aurélie, CANIVENQ Jean-Marc, SOULIE Jimmy, BOUSQUET Vincent, CRANSAC Jérémy, FRAYSSIGNES Patrick, BOUSQUET Christophe

Absents :

Excusés : LAGARDE Clarisse, COSTES Geneviève

Représentés : GAULTIER de KERMOAL François représenté par FRAYSSE Julien, GAYRARD Eléonore représentée par DRULHE Aurélie, ISNARD Claude représenté par COSTES Michel

Secrétaire : DRULHE Aurélie

Date de la convocation : 14 décembre 2023 Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture :

Publié le :

OBJET : FINANCES : ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT

La trésorerie nous a fait état des créances pour lesquelles elle sollicite l'admission en non-valeur soit par empêchement à agir, soit parce que toutes les voies de poursuite utilisables ont été actionnées sans produire d'effet.

Le montant des créances irrécouvrables au titre du budget d'assainissement représente une somme de **325.77 €**. Cette somme correspond à :

- ROLE 1 2017 -251..... 38.50 €
- ROLE 1-2018 -147 38,50 €
- ROLE 1-2019-14338.50 €
- ROLE 1-2019-309.....111.27€
- ROLE 1-2020-14438.50 €
- ROLE 1 2021-135.....60.50 €

Le montant des créances irrécouvrables au titre du budget principal représente une somme de **33.90 €**. Cette somme correspond à :

- TITRE 190-2020.....28.80 €
- TITRE 98-20210.60 €
- TITRE 27-2021..... 0.90 €
- TITRE 103-2021.....3.60 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE : par 13 voix pour dont 3 procurations ,

DECIDE

- d'admettre en non valeur ces créances irrécouvrables d'assainissement pour un montant de 325.77 € et de 33.90 € pour le budget principal.

et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès
Les jour, mois et an susdits
Monsieur COSTES Michel (Maire)

DRULHE Aurélie
(Secrétaire de séance)

